AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
194 ème REUNION
15 JUIN 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.2(CXCIV)
Original: Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 177ème réunion tenue le 11 mars 2009, le Conseil a convenu de proroger le mandat de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) pour une période supplémentaire de trois mois à compter du 17 mars 2009. Au cours de sa 190ème réunion tenue, le 22 mai 2009, le Conseil a décidé de se réunir à nouveau à la mi-juin 2009, pour examiner la situation en Somalie, de façon exhaustive, sur la base du rapport qui sera présenté par le Président de la Commission, et de prendre les décisions requises, notamment en ce qui concerne la prorogation et le renforcement du mandat de l'AMISOM.

2. Le présent rapport fournit une mise à jour sur les développements intervenus en Somalie depuis la 177ème réunion du Conseil. Dans sa conclusion, il formule des observations et recommandations sur la voie à suivre.

II. EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

3. Au cours de la période sous examen, des éléments opposés à la paix ont menés des tentatives incessantes pour faire avorter le processus politique en Somalie. Le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et son gouvernement ont déployé des efforts considérables pour rallier certains chefs de clan, sages et dignitaires religieux musulmans influents, afin d'élargir le soutien interne en faveur de la stabilisation du pays. Cependant, dès début mai 2009, des attaques menées par les rebelles contre la capitale, Mogadiscio, se sont accrues menaçant de réduire à néant les importants progrès que le Président et son Gouvernement ont réalisé, depuis leur réinstallation à Mogadiscio, en janvier 2009, en application de l'Accord de Djibouti du 18 août 2008 et afin de promouvoir la paix et la réconciliation.

4. En dépit de ces attaques et grâce aux bonnes dispositions et à l'appui constants manifestés par la communauté internationale à l'égard du Gouvernement et du peuple de la Somalie, dans l'ensemble la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti s'est poursuivi. À cet égard, l'évolution la plus importante a été la Conférence des donateurs sur la Somalie qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, du 22 au 23 avril 2009, qui a recueilli des annonces de contribution d'un montant de 213 millions de dollars des Etats unis d'Amérique de la part de 15 (quinze) pays et de 2 (deux) institutions régionales, en plus des contributions en nature et de services de plusieurs autres pays, afin d'appuyer l'AMISOM et les Forces de sécurité somaliennes. La Conférence a été organisée par l'UE et co-présidée par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. J'ai participé à la conférence à laquelle ont également pris part des représentants de 60 pays et organisations régionales, notamment le Président somalien Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

5. Les participants à la Conférence des donateurs ont insisté sur la nécessité de stabiliser la Somalie, notamment en renforçant l'AMISOM et en mettant sur pied une Force de police somalienne d'environ 10.000 hommes et une Force de sécurité

nationale comprenant 5000 hommes à partir des effectifs actuellement disponibles qui sont respectivement de 3000 et 2000 hommes. A la suite des annonces de contributions, le Président Sharif Sheikh Ahmed s'est félicité des annonces de contribution faites et a exprimé ses remerciements à la communauté internationale pour sa réponse et la solidarité dont elle fait montre en faveur du peuple de la Somalie au cours de cette période difficile. Pour donner suite à la Conférence, l'AMISOM organise des réunions stratégiques et techniques avec les Nations unies, l'Union européenne et d'autres partenaires et donateurs pour élaborer des mécanismes d'accès, de suivi et de gestion des financements annoncés à Bruxelles.

6. Le 13 mai, la Commission a organisé une réunion consultative qui a regroupé, à Addis Abéba, les Ministres de la Défense et d'autres représentants de pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, afin d'examiner la situation en Somalie. La réunion a condamné fermement l'agression perpétrée contre le Gouvernement fédéral de transition et la population civile par des groupes armés comprenant des éléments étrangers déterminés à saper le processus de paix et de réconciliation, ainsi que la stabilité régionale. À cet égard, la réunion s'est déclarée profondément préoccupée par les informations selon lesquelles un appui aurait été apporté à ces éléments armés par des acteurs extérieurs et a souligné la nécessité de mener une enquête approfondie sur la question afin d'identifier toutes les personnes impliquées dans ces activités de déstabilisation pour faciliter l'imposition de sanctions appropriées par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux décisions et résolutions prises par ces deux organes. La réunion s'est félicitée des résultats de la Conférence des donateurs tenue à Bruxelles, a appelé tous les États membres de l'Union africaine à apporter l'appui financier, technique et militaire requis aux Forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, a réaffirmé la détermination de l'UA et de la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour soutenir le processus de paix en cours et les efforts de réconciliation et a exprimé son soutien au Gouvernement fédéral de transition et à son Président.

7. Au cours des trois derniers mois, la communauté internationale a exprimé sa confiance en le Gouvernement fédéral de transition et les progrès politiques accomplis tel que traduit par le niveau d'engagement diplomatique axé sur la Somalie. En avril 2009, le Président et son gouvernement ont reçu à Mogadiscio des délégations internationales de la Finlande, de Norvège et des États-Unis d'Amérique. Le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a effectué des visites en Turquie, Egypte, Soudan, Libye, Kenya, Burundi, Ouganda et Rwanda. Au cours de ces visites, le Président a sollicité un appui pour former et reconstituer les Forces de sécurité somaliennes et répondre à leurs besoins, reconstruire les infrastructures économiques vitales en Somalie, ainsi qu'une assistance dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

8. Mon Représentant spécial pour la Somalie a également pris attache avec le Gouvernement sur la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti. Il a effectué une visite à Mogadiscio le 17 et 18 mai 2009, date à laquelle il a rendu une visite de courtoisie au Président du Gouvernement fédéral de transition. Il a saisi l'occasion pour transmettre un message de ma part sur l'engagement de l'UA au processus de paix en Somalie. Le Président Sharif Sheikh Ahmed a reconnu le rôle important joué par

l'AMISOM en vue de stabiliser la Somalie, en particulier au moment où le Gouvernement est confronté à de graves défis politiques et sécuritaires. Le Président a, en outre, sollicité une assistance matérielle au Gouvernement fédéral de transition, un accroissement substantiel des troupes de l'AMISOM et le renforcement du mandat de l'AMISOM afin d'intégrer la formation des Forces somaliennes. Le Premier Ministre Abdirashid Ali Omar Sharmarke a souligné la nécessité de sanctions ciblées contre ceux qui sapent les efforts de paix, tout en recommandant que la communauté internationale et l'AMISOM contrôlent l'espace aérien de la Somalie. Il a en outre mis l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale d'imposer un blocus maritime des ports de Kismayo et Merka afin de mettre un terme à l'importation d'armes pour les rebelles et la fourniture de ressources qui alimentent le conflit. Afin de faciliter le décaissement des contributions promises pour la Somalie à travers l'UA, mon Représentant spécial a signé, le 30 mars, un protocole d'accord avec le Premier Ministre de la Somalie ainsi qu'une annexe au dit protocole le 3 juin 2009.

9. Le 18 mai 2009, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a réaffirmé son appui au Gouvernement fédéral de transition dans lequel il voit l'autorité légitime en Somalie en vertu de la Charte fédérale de transition et a condamné la récente reprise des combats dirigée par Al-Shabaab et d'autres extrémistes, qui constitue une tentative de renversement de l'autorité légitime par la force. Le Conseil de sécurité a exigé des groupes d'opposition qu'ils mettent immédiatement fin à leur offensive, déposent leurs armes, renoncent à la violence et participent aux efforts de réconciliation. Le Conseil de sécurité a prié instamment la communauté internationale d'accorder son plein appui au Gouvernement fédéral de transition. Enfin, le Conseil de sécurité s'est déclaré préoccupé par les informations selon lesquelles l'Érythrée aurait fourni des armes aux opposant au Gouvernement fédéral de transition, en violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, et a prié le Groupe de contrôle sur la Somalie de mener une enquête sur ce sujet**.** Dans sa résolution 1872 (2009) adoptée le 26 mai 2009, le Conseil de sécurité a demandé aux parties somaliennes de soutenir l'Accord de Djibouti, et, à cet égard, s'est félicité que le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed ait invité tous les groupes d'opposition à soutenir ce processus. Le Conseil de sécurité a réitéré sa condamnation de la récente recrudescence des combats, en insistant sur le fait que la sécurité en Somalie dépend, à terme, de la mise en place effective de la Force de sécurité nationale et de la Force de police somalienne.

10. Le 20 mai 2009, le Conseil des Ministres de l'IGAD a tenu sa 33ème session extraordinaire à Addis-Abeba, pour délibérer sur la situation sécuritaire en Somalie. J'ai pris la parole lors de la réunion du Conseil des Ministres de l'IGAD où j'ai réaffirmé l'engagement de l'Union africaine à appuyer pleinement le Gouvernement fédéral de transition et notamment relevé les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition en si peu de temps, y compris la promotion du bon voisinage. J'ai fermement condamné l'agression contre le Gouvernement fédéral de transition et appelé la communauté internationale à apporter un appui au Gouvernement qui est le représentant légitime du peuple somalien.

11. Le Conseil des Ministres de l'IGAD a relevé avec une vive préoccupation l'agression perpétrée contre la Somalie, et tout en reconnaissant que les assaillants

ont exploité les frontières poreuses du pays, a appelé le Conseil de sécurité des Nations Unies à imposer une zone d'exclusion aérienne, sauf à des fins humanitaires, ainsi qu'un blocus maritime, notamment sur les ports de Kismayo et Merka. La réunion a également condamné avec énergie tous les individus et pays, en particulier le Gouvernement de l'Érythrée et ses bailleurs de fonds, qui continuent à être les instigateurs, à former, financer et approvisionner les éléments criminels en Somalie. À cet égard, la réunion, tout en condamnant les actes du Gouvernement de l'Érythrée appelant au renversement du Gouvernement fédéral de transition et à mener des attaques contre l'AMISOM, a appelé le Conseil de sécurité à imposer, sans plus tarder, des sanctions contre le Gouvernement de l'Érythrée. La réunion a réitéré son engagement à soutenir, par tous les moyens nécessaires, le Gouvernement fédéral de transition et la mise en place de ses institutions, demandé de proroger le mandat de l'AMISOM, s'est félicitée des résultats de la Conférence des donateurs tenue à Bruxelles et a appelé au décaissement rapide des annonces faites. Elle a également exprimé ses remerciements aux pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, a prié instamment tous les autres pays contributeurs de troupes qui ont fait des annonces de troupes à respecter leurs engagements et a souligné la nécessité d'une coopération étroite et d'un partenariat effective entre le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), l'IGAD, l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes, dans le traitement de la situation en Somalie.

12. Le Conseil se souviendra que lors de sa 190ème réunion tenue le 22 mai 2009, il a examiné la situation en Somalie à la lumière des résultats de la 33ème session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD. Lors de la réunion, le Conseil a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies, en conformité avec les dispositions pertinentes du communiqué de l'IGAD, d'imposer une zone d'exclusion aérienne et un blocus de ports maritimes, afin de prévenir l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que les vols et les transferts transportant des armes et des munitions aux groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM. En outre, le Conseil a demandé l'imposition de sanctions à l'encontre de tous les acteurs étrangers, tant au sein qu' en dehors de la région, en particulier l'Erythrée, apportant un soutien aux groupes armés engagés dans des activités de déstabilisation en Somalie, des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM, ainsi que contre toutes les personnes et entités somaliennes travaillant à saper la paix et les efforts de réconciliation ainsi que la stabilité régionale. Le Conseil a également lancé un appel à tous les États membres de l'UA pour qu'ils apportent de toute urgence tout le soutien nécessaire, y compris militaire, au Gouvernement fédéral de transition pour lui permettre de neutraliser les éléments armés qui mènent des attaques contre lui. Le Conseil a réitéré son appel à toutes les parties somaliennes qui ne l'ont pas encore fait pour qu'elles se joignent sans délai au processus de paix.

13. Tout au long de la période sous examen, la Commission a coordonné les efforts avec la communauté internationale pour condamner les attaques menées contre le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien. À cet égard, j'ai publié des communiqués de presse le 12 et le 19 mai dans lesquels j'ai attiré l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation en Somalie. La troïka de l'UE, l'ONU et les gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la

France et de Norvège ont également publié des communiqués de presse exprimant leur plein appui au Gouvernement fédéral de transition.

14. Le Gouvernement fédéral de transition a rapidement approuvé la décision de l'IGAD et du Conseil sur l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et d'un blocus des aéroports et ports maritimes dans le sud et le centre du pays qui sont utilisés par Al-Shabaab et d'autres rebelles. En annonçant la décision à l'issue d'une réunion du Gouvernement, le lundi 25 mai, le Ministre de l'Information Ali Farhan Mohamoud a relevé que les mesures visaient à réduire le flux d'armes et de combattants étrangers dans le pays et ils ne comprennent pas de restriction sur les vols et les cargaisons humanitaires. Le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, qui a tenu une conférence de presse à Mogadiscio, également le lundi 25 mai, s'est félicité des déclarations de l'IGAD et de l'UA sur la situation en Somalie et a appelé à accroître l'appui international au TFG pour lutter contre les menaces des rebelles et de leurs bailleurs de fonds étrangers.

15. Le 6 juin, l'AMISOM, l'IGAD et l'UNPOS ont tenu conjointement une réunion consultative à Nairobi avec 16 pays africains qui ont se sont engagés lors de la Conférence tenue à Bruxelles à apporter un appui en matière de formation et de service aux Forces de sécurité somaliennes. La réunion a été tenue afin de faciliter la coordination et l'harmonisation de tous les appuis en formation et de service en cours et futurs et d'éviter le gaspillage des ressources limitées.

16. Pour davantage d'appui par la communauté internationale au processus de paix en Somalie, le Groupe international de contact sur la Somalie, réuni à Rome, en Italie, les 9 et 10 juin, a publié un communiqué dans lequel il exprime son soutien aux décisions de l'IGAD du 20 mai et à celles du Conseil du 22 mai. Le Groupe de contact a également exprimé son soutien au Gouvernement du Président Sharif Ahmed et a reconnu le rôle important de l'AMISOM et des pays contributeurs de troupes. Il a en outre demandé aux membres de la communauté internationale qui ont fait des annonces à Bruxelles à décaisser rapidement leurs contributions. A la fin de la réunion, le Gouvernement d'Italie a décidé de ré-ouvrir son Ambassade à Mogadiscio.

17. Au cours de la période sous examen, le Gouvernement fédéral de transition a continué de déployer des efforts pour renforcer ses capacités et consolider les progrès accomplis depuis la signature de l'Accord de Djibouti du 18 août 2008. En avril 2009, le Gouvernement a approuvé un budget trimestriel pour les domaines prioritaires, notamment la sécurité, et a commencé son exécution, y compris le paiement des salaires des soldats et des forces de police. Dans le même mois, 343 membres du Parlement fédéral de transition, siégeant à Mogadiscio, ont approuvé la mise en œuvre de la charia dans toute la Somalie, une initiative nationale qui a reçue un appui interne. Le 13 mai 2009, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a signé la loi instituant la charia en Somalie et a promis de nommer un comité d'experts pour concilier la Charte fédérale de transition (TFC) avec l'institution de la Charia. L'application de la Charia a été l'une des principales revendications des groupes d'opposition.

18. Les mesures prises par le Gouvernement sont conformes à son engagement de tendre la main aux groupes qui demeurent encore en dehors du processus de

paix, y compris al Shabaab et Hisbul Islam, afin d'accomplir des progrès en matière de réconciliation. À cet égard, une faction de Hisbul Islam dirigée par cheikh Yusuf Mohamed Siad Inda Ade qui avait déjà mis en œuvre une cessation des hostilités avec le Gouvernement fédéral de transition sous la médiation des dignitaires religieux musulmans de la Somalie, a convenu de se joindre au Gouvernement. Toutefois, al Shabaab et les autres dirigeants de la ligne dure de Hisbul Islam, y compris le chef de l'ARS-Asmara, Cheikh Hassan Dahir Aweys, ont rejeté ces efforts de réconciliation et ont poursuivi un agenda visant à saper l'Accord de Djibouti.

19. Le 23 avril, le Cheikh Aweys Dariye est retourné par avion en Somalie, après l'échec des pourparlers de réconciliation avec des représentants du Gouvernement fédéral de transition au Soudan. Depuis son retour, il a engagé des consultations avec des sages, des chefs de clans, des hommes politiques, des chefs religieux, des milieux d'affaires et d'autres groupes. Il a également tenu des réunions avec certains membres du Hisbul Islam, d'al Shabaab et des groupes d'opposition politique afin de former une opposition unie sous sa direction pour mener une guerre contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM. Il a poursuivi la voie de la guerre avec un appui extérieur. Aweys avec al Shabaab et Hisbul Islam ont depuis étendu leur déstabilisation à deux régions auparavant pacifiques qui étaient sous le contrôle politique du Gouvernement.

20. Le Président somalien, Cheikh Sharif Sheikh Ahmed, a, à maintes reprises appelé au dialogue avec l'opposition militante, mais en vain jusqu'à présent. Le Conseil ecclésiastique islamique de la Somalie, le Conseil d'unité et culturel Hawiye et les dirigeants du clan Hawiye ont déployé plusieurs efforts de médiation, mais Al Shabaab militant et la faction du Hisbul Islam alliée à Cheikh Hassan Dahir Aweys sont restés intraitables et ont mobilisé les rebelles pour mener des attaques contre les positions du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. Les rebelles insistent sur le fait qu'ils ne se joindront pas au processus politique, tant que les troupes de l'AMISOM ne se retirent pas de la Somalie, la Charia n'est pas instituée et sur leurs préoccupations quant à la TFC et que l'actuel arrangement sur le partage du pouvoir basé sur la formule 4.5 doit être réglé. Au cours des dernières semaines, il y a eu des signes de divisions parmi les rangs des rebelles et dans certains cas, des éléments modérés ont fait défection au Gouvernement.

21. Sur le terrain, en Somalie, aussi bien le Gouvernement fédéral de transition que le Parlement fédéral de transition élargi ont accompli quelques progrès dans l'application de l'Accord de Djibouti et la gestion du processus politique dans le pays, y compris en prenant des mesures pour renforcer le fonctionnement des institutions publiques à Mogadiscio et dans d'autres régions sous leur contrôle. Le Gouvernement a tenu régulièrement des réunions afin de mettre en place des mécanismes de recouvrement des recettes, a signé des accords de commerce et de coopération avec des pays voisins et amis, créé une commission anticorruption et entamé la réorganisation de ses Forces de sécurité.

III. SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE

La situation sécuritaire en Somalie et à Mogadishu, en particulier, reste très volatile avec une possibilité réelle que soient réduits à néant les acquis réalisés par le Gouvernement fédéral de transition. Le retour du dirigeant de l'ARS-Asmara Cheikh

Hassan Dahir Aweys à Mogadiscio, le 23 avril, a été un facteur clé pour cette situation. Après la tenue de réunions avec différentes parties prenantes à Mogadiscio, Cheikh Hassan Dahir Aweys a rencontré les dirigeants de Hizbul Islam et d'Al Shabaab pour former une opposition afin de mener une guerre contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM.

22. Le début mai a été marqué par des attaques violentes et prolongées sans précédant menées par Al Shabaab et Hizbul Islam qui ont principalement ciblé le Gouvernement fédéral de transition, avec des bombardements sporadiques contre les positions de l'AMSIOM à Mogadiscio. Le 24 mai, ces attaques perpétrées par des rebelles ont été également pris la forme d'un attentat-suicide à la bombe visant des installations stratégiques du Gouvernement fédéral de transition. Outre l'offensive menée contre Mogadiscio, les rebelles ont également lancé simultanément des attaques dans les régions centrales de la Somalie contre les alliés du Gouvernement fédéral de transition, Ahlu Sunna Wal Jama'a.

23. Malgré la détermination des rebelles à renverser le Gouvernement fédéral de transition, des preuves indiquent qu'Al Shabaab et Hizbul Islam connaissent des conflits internes. Ainsi, Hizbul Islam a été durement affecté par la perte d'un allié important. Récemment, Cheikh Yusuf Mohamed Siad Aka Indho Adde a fait défection et rejoint le Gouvernement fédéral de transition en portant avec lui un arsenal important. Les divergences internes ont contraint Al Shabaab à remplacer son porte parole Mukthar Robow par Sheik Ali Mohamud Rage. Autre signe de mécontentement croissant, Dr Omar Iman a été remplacé au poste de Président de Hizbul Islam par Sheikh Hassan Dahir Aweys.

24. La période sous examen a également vu un grand nombre de combattants étrangers engagés dans l'offensive en cours et dans la plupart des cas, commandant des attaques à Mogadiscio et dans d'autres régions. Ces combattants étrangers, qui se font appeler Mujaheedeen auraient établi une base dans le district de Daynile à Mogadiscio.

25. La situation sécuritaire en Somalie s'est traduite par une détérioration significative de la situation humanitaire. La reprise récente des activités des rebelles et les affrontements entre les troupes gouvernementales et groupes armés qui en résultent ont entraîné d'importantes pertes parmi les populations civiles et ont contraint d'autres civils au déplacement. Il est difficile de préciser le nombre exact de décès liés au conflit (y compris les attentats-suicide), mais des informations non confirmées indiquent que la reprise des hostilités au cours de la deuxième semaine de mai a entraîné la mort d'environ 170 personnes en quinze jours. De plus, quelques 520 personnes auraient été blessées suite au climat d'insécurité qui s'est détérioré au cours du mois de mai 2009. Le nombre toujours croissant de blessés de cette guerre a déjà mis sous pression les installations de santé déjà dépassées à Mogadiscio et ses environs. Dans une tentative visant à augmenter les capacités des installations de santé existantes, l'hôpital de niveau II de l'AMISOM a continué à accueillir les civils blessés au cours des affrontements.

26. Selon les estimations, au 25 mai 2009, 60.000 personnes auraient été déplacées de Mogadiscio à divers localités dont Afgooye, Lower et Middle Shebelle, Lower Juba et Gaalkacyo. Les personnes déplacées ont un besoin urgent d'une

assistance humanitaire notamment la fourniture de nourriture, d'eau et d'installations sanitaires, de bâches/toiles en plastique (pour les abris) et d'autres articles non alimentaires. La détérioration de la situation humanitaire dans le centre et le sud de la Somalie pourrait être imputée au prolongement du conflit, à la sécheresse et à la diminution des transferts de l'étranger. Des informations ont également fait état de déplacement de populations vers le Kenya en provenance de Dobley. Le nombre des réfugiés arrivant au Kenya sera établi après inscription et vérification par les autorités compétentes.

27. Les acteurs humanitaires ont continué à fournir l'assistance de base dans des conditions de danger de plus en plus accrue. Au cours de la période sous examen, les travailleurs humanitaires continuent à être confrontés à des enlèvements, des arrestations arbitraires, des détentions illégales et même des assassinats. Des cas de pillage de fournitures humanitaires, de véhicules et de matériel appartenant à des organisations humanitaires ont été également signalés. Le 17 mai, un des entrepôts de l'UNICEF à Jowhar et des équipements contenant des fournitures humanitaires ont été pillés. Les fournitures sont destinées aux programmes d'alimentation thérapeutique et d'appoint ciblant quelques 85.000 enfants souffrant de malnutrition dans le Centre et le Sud de la Somalie. Des équipements de la chaîne de froid ont également été touchés et causant la préemption de milliers de doses de vaccins contre la rougeole et la poliomyélite destinés aux enfants somaliens. Les motifs de ces actes criminels restent encore inconnus. Certains croient que les enlèvements et les assassinats feraient partie d'une politique à long terme et visent à intimider les Nations unies et empêcher leur déploiement. D'autres les ont qualifiés de simples activités criminelles qui se prolifèrent dans la plupart des situations de conflit.

28. Le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour la Somalie, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et les agences humanitaires ont condamné la violence et les attaques aveugles perpétrées contre les populations civiles et appelé à la protection des travailleurs humanitaires et au libre accès aux populations nécessiteuses. L'acheminement de l'aide humanitaire a été considérablement réduit. De même, les patients n'ont pas accès aux installations de santé. Certaines de ces installations ont même été fermées suite à la détérioration de la situation sécuritaire.

29. La situation humanitaire a été aggravée par les conditions de sécheresse qui sont à l'origine d'une réduction des récoltes (dans certains cas, perte totale de ces récoltes), la disparition des pâturages accompagnée par la perte du bétail conduisant à une perte de revenus, un chômage exacerbé et le dépérissement des moyens de subsistance.

30. Le 13 mai 2009, l'Unité chargée des affaires humanitaires de l'AMISOM a organisé une réunion au Siège de l'AMISOM à Nairobi avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités humanitaires (UN-OCHA) pour discuter de la coordination et de l'acheminement de l'aide humanitaire et des domaines de collaboration entre l'Unité et l'OCHA. L'Unité a également pris attache avec des ambassades et des agences humanitaires pour solliciter des équipements et des fournitures médicales urgents pour les trois hôpitaux de campagne de l'AMISOM à Mogadiscio. En réponse, la Haute Commission du Royaume Uni à Nairobi a mis à la disposition de l'AMISOM 75,000.00 £ pour l'achat de médicaments pour les

hôpitaux de l'AMISOM à Mogadiscio, le Gouvernement italien pour sa part a fourni des médicaments et des équipements médicaux au Gouvernement de la Somalie livrés par frets aériens à Mogadiscio le 19 et le 23 mai.

IV. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE L'AMISOM

31. L'effectif actuel de l'AMISOM à Mogadiscio s'élève à 4.274 hommes répartis en 3 bataillons d'infanterie des Forces de défense populaire d'Ouganda(UPDF) et 2 bataillons d'infanterie de l'armée burundaise. L'AMISOM a encore besoin de 4 bataillons sur les 9 bataillons prévu dans son mandat, outre les composantes aérienne et maritime. L'AMISOM nécessite également des officiers d'état-major pour contribuer à la gestion de l'administration et appuyer le fonctionnement de sa composante militaire au Quartier général de la Force.

32. Les Forces de l'AMISOM sont actuellement déployées à la Villa Somalia, l'ancienne Académie militaire Siad Barre, le KM4, l'aéroport et le port. Les routes reliant ces lieux sont souvent patrouillées et s'ajoutent à la zone d'influence des Forces de l'AMISOM. Les troupes de l'AMISOM s'acquittent de tâches importantes, notamment:

- assurer la sécurité dans certaines parties de Mogadiscio;
- assurer la sécurité du Gouvernement d'unité nationale et de ses institutions;
- assurer la sécurité du personnel des Nations unies et d'autres personnalités en visite et du personnel diplomatique à Mogadiscio;
- lutter contre les engins explosifs improvisés et d'autres patrouilles, et
- fournir une aide humanitaire à la population locale tels que les soins médicaux et l'eau.

33. La composante police de l'AMISOM compte actuellement un effectif de 6 officiers de police, qui sont tous basés à Nairobi en attendant leur déploiement à Mogadiscio en juin 2009. Ils constituent le Commandement de la composante police et comprennent le Commissaire de police, son adjoint et quatre autres officiers. Outre le Commandement actuel, l'AMISOM dispose de 89 formateurs, conseillers et encadreurs mis à disposition par les services de police du Ghana et qui doivent se déployer à Mogadiscio dans les prochaines semaines pour entamer la tâche cruciale d'entrainement de 10.000 hommes des Forces de police somaliennes conformément à l'Accord de Djibouti.

34. La composante de police de l'AMISOM a déjà commencé à exécuter les tâches stratégiques suivantes:

- mise en place d'une base de données exhaustive du personnel des Forces de police somaliennes;
- élaboration d'une politique globale d'inscription, de vérification, de sélection, de recrutement et de politiques d'entrainement des Forces de police somaliennes, basées sur les normes internationales et les meilleures pratiques,
- élaboration d'une stratégie d'entrainement globale et actualisée de la police somalienne;

- création d'un Comité directeur de police dans le cadre du mécanisme de coordination entre l'AMISOM et le PNUD pour appuyer les Forces de police somaliennes
- évaluation des stages d'entrainement financés actuellement par le PNUD au profit des Forces de police somaliennes en Ouganda pour s'assurer de leur conformité aux normes et pratiques professionnelles, démocratiques et internationales.

35. Il convient de rappeler qu'au cours de la période allant du 20 novembre 2008 au 7 décembre 2008, la Commission s'est attelée à mobiliser des troupes et des officiers de police au profit de l'AMISOM. Ces efforts commencent à porter leurs fruits avec l'annonce par la Sierra Leone et le Malawi de mettre à disposition un bataillon de 850 hommes chacun, alors que le Ghana a fourni 148 formateurs, encadreurs et conseillers de police. L'équipe d'assistance et de sélection de la Commission a déjà achevé l'évaluation et la sélection des officiers de police du Ghana prêts à être déployés sous la bannière de l'AMISOM. Dans l'intervalle, des mesures sont en cours pour le déploiement du troisième bataillon burundais, ainsi que pour le commencement du transfert du Commandement civil de l'AMISOM de Nairobi à Mogadishu.

V. PLANIFICATION DE MESURES D'URGENCE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE OPÉRATION DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'APPUI A L'AMISOM

36. Le Conseil se souviendra que la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies a prié le Secrétaire général de l'informer de son évaluation de la situation avant qu'il n'adopte la décision relative à l'établissement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie pour prendre la relève de l'AMISOM. Le Secrétaire général a également été prié de lui faire dans son rapport des recommandations au sujet du mandat d'une telle opération de maintien de la paix envisagée. Dans son rapport au Conseil de sécurité datée du 16 avril 2009, le Secrétaire général a proposé les quatre options suivantes:

(i) La première de ces options est la transition de l'AMISOM à une opération de maintien de la paix des Nations Unies (option A), qui étendra progressivement sa présence partout en Somalie. Le plan pour l'opération de maintien de la paix prévoit une force de quelque 22.500 militaires, déployée dans 5 secteurs et appuyée par des composantes maritime et aérienne. La mission comprendra également une importante composante de police comptant environ 1.500 agents de police et jusqu'à 8 unités de police constituées. Le principal rôle de l'opération de maintien de la paix des Nations unies serait de contribuer à instaurer un environnement sécurisé qui permette de fournir l'aide humanitaire en toute sûreté, de faire avancer le processus de paix de Djibouti, de reconstruire les institutions publiques de la Somalie et d'appuyer les efforts de relèvement en cours. Une telle Force interviendra en vertu du Chapitre VII. En principe, une opération de maintien de la paix des Nations Unies devrait être déployée dans des conditions de base propres à lui permettre de fonctionner efficacement. Il s'agirait notamment d'obtenir de tous les

principaux acteurs politiques somaliens sur le terrain qu'ils donnent leur consentement au déploiement et des Etats membres qu'ils fournissent en quantité suffisante des contingents et les moyens militaires requis.
Dans l'ensemble, l'ONU conclut que le déploiement d'une opération de maintien de la paix directement, à ce stade, serait une option à haut risque. Etant donné les divergences de vues entre les principaux acteurs politiques somaliens et l'attitude des groupes qui demeurent en dehors du processus de paix, une telle opération de maintien de la paix pourrait susciter l'opposition d'éléments non négligeables de la société somalienne opposés et qui en viennent à présenter cette mission comme un nouvel ennemi.

(ii) A la lumière de l'évaluation ci-dessus, la deuxième option, l'option B, qui est la poursuite de la stratégie définie dans la résolution 1863 (2009), et qui prévoit de continuer à prêter concours à l'AMISOM en Somalie en l'aidant à renforcer les institutions sécuritaires somaliennes. Le Secrétaire général est d'avis que cette ligne de conduite constitue une approche pragmatique et montre les voies et moyens d'un engagement continu des Nations Unies en faveur du processus de paix, en partenariat avec l'Union africaine, les bailleurs de fonds et les Somaliens. Ces activités associées aux efforts de médiation en cours et aux activités humanitaires et de relèvement, y compris les activités d'autres agences humanitaires, constituent toutes une approche crédible dans l'hypothèse où l'ONU parvient à réaliser les objectifs stratégiques.

(iii) La troisième option, l'option C, consisterait à étendre l'option B par le biais d'une "empreinte légère " à Mogadiscio. Il s'agirait de réinstaller des éléments de l'UNPOS et du Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM et de l'équipe pays des Nations Unies. Le Secrétaire général a qualifié cette option de prudente, qui maintient un équilibre entre les préoccupations sécuritaires et la nécessité d'une coopération plus étroite avec les acteurs somaliens à Mogadiscio, en permettant une planification, une mise en œuvre et un contrôle plus efficaces de la stratégie définie dans la résolution 1863 (2009).

(iv) Enfin, l'option D, envisage un scénario selon lequel il n'y aurait aucune présence sécuritaire internationale à Mogadiscio, étant donné le risque de détérioration éventuelle des conditions de sécurité déjà précaires et les divisions entre les acteurs somaliens. Le Secrétaire général a souligné que cette option ne représente certes pas une option optimale mais une réponse à un état de fait difficile.

37. Dans ses observations, le Secrétaire général a indiqué que, si l'objectif devrait demeurer le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies pluridimensionnelle, le réalisme exige pour atteindre cet objectif que soient remplies certaines conditions. Il a ainsi recommandé une approche progressive fondée sur les phases suivantes: les Nations unies maintiendraient leur engagement actuel approuvé dans la résolution 1863 (2009) (appui à l'AMISOM, appui à

l'édification d'institutions sécuritaires somaliennes et appui au processus politique et au relèvement ainsi qu'aux activités humanitaires); si les conditions de sécurité le permettent, l'engagement des Nations unies serait alors étendu à la seconde phase et recouvrirait les activités exposées dans l'option C, après évaluation, le Conseil de sécurité examinerait le rôle des Nations unies et déciderait si les conditions et le calendrier sont propices pour prendre la relève de l'AMISOM, comme indiqué dans l'option A.

38. Dans la résolution 1872 (2009) adoptée le 26 mai 2009, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de prendre les mesures définies ci-dessus et de lui rendre compte des progrès réalisés d'ici au 30 septembre 2009 et puis plus tard le 31 décembre 2009. Dans l'intervalle, le Conseil de sécurité a demandé à l'UA de maintenir et de renforcer le déploiement l'AMISOM. Il s'est félicité des efforts déployés par la Mission pour protéger certaines zones stratégiques à Mogadiscio et a encouragé l'Union africaine à continuer d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre sur pied les institutions sécuritaires somaliennes.

39. Le Conseil se souviendra que, dans une lettre datée du 30 janvier 2009 adressée au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté les modalités pratiques de l'appui à apporter à l'AMISOM, notamment la fourniture d'un dispositif de soutien logistique, financé par des contributions statutaires des Nations Unies et comprenant le matériel et les services d'appui à la Mission que fournissent habituellement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de taille semblable, des contributions des Etats Membres au fonds d'affectation spéciale des Nations unies qu'il est prévu de créer, de sorte que le financement fourni à l'AMISOM couvre les remboursements et, à terme, permette de fournir aux contingents le matériel nécessaire. Cette lettre faisait suite à la résolution 1863 (2009) du 16 janvier 2009 dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour fournir un appui financier à l'AMISOM et fournir un dispositif de soutien logistique à la Mission.

40. J'ai le plaisir d'informer le Conseil qu'en date du 7 avril 2009, l'Assemblée générale a approuvé la première phase du dispositif de soutien logistique des Nations Unies à l'AMISOM, d'un montant de 71,6 millions de dollars des Etats unis d'Amérique. Je tiens aussi à informer le Conseil que la Commission et le Secrétariat de l'ONU sont en train de finaliser le protocole d'accord qui définira les modalités de mise en œuvre du dispositif de soutien, y compris les rôles, responsabilités et obligations respectifs des deux organisations. Dans l'intervalle, l'Organisation des Nations Unies a mis en place un Bureau d'appui à l'AMISOM, à Nairobi, avec des annexes à Addis-Abeba et Entebbe. Des domaines de soutien immédiat ont déjà été identifiés et des mesures sont en cours pour prendre en charge les questions relatives à la construction du siège de l'AMISOM et d'un hôpital de niveau 2. De plus, l'Organisation des Nations Unies a continué à fournir une assistance pour la planification et le déploiement de l'AMISOM par le biais d'experts détachés auprès de l'UA. Ces experts s'ajoutent aux planificateurs fournis par l'UE et l'OTAN.

41. Dans sa résolution 1872 (2009)**,** mentionnée ci-dessus, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer à fournir un ensemble d'appui logistique à l'AMISOM et des conseils techniques dans la planification et le déploiement de l'AMISOM. Il a prié instamment les États membres, les organisations régionales et

internationales de verser des contributions généreuses au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM.

VI. OBSERVATIONS

42. Au cours des derniers mois, des progrès appréciables ont été accomplis dans le processus politique. Le gouvernement inclusif du Président Sheikh Sharif Ahmed déploie des efforts soutenus afin d'élargir le processus politique et de consolider les acquis réalisés en faveur de la réconciliation. A cet égard, j'exhorte toutes les parties prenantes somaliennes à faire montre d'esprit de compromis et de conciliation afin de promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation dans leur pays. De même, le Gouvernement fédéral de transition continue d'être confronté à des défis considérables allant d'incessantes attaques perpétrées par des groupes armés qui lui sont opposés, comprenant des éléments étrangers, aux capacités institutionnelles insuffisantes dues à de graves difficultés financières.

43. Face à cette situation, on ne soulignera jamais assez l'importance du soutien constant de la communauté internationale. À cet égard, je me félicite des résultats de la conférence des donateurs tenue à Bruxelles et de l'engagement renouvelé de la communauté internationale à la promotion d'une paix durable, de la réconciliation et de la sécurité en Somalie.

44. Je tiens à réitérer la nécessité pour toutes les parties concernées, tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur de la région, à s'abstenir de toute action susceptible de saper les efforts en cours et de menacer la sécurité du personnel de l'AMISOM, y compris à travers la fourniture d'équipements, de fonds et autres formes de soutien aux groupes armés opposés au Gouvernement fédéral de transition. J'ai l'intention, comme le demande le Conseil, de prendre attache avec tous les acteurs concernés pour leur transmettre la position de l'UA, qui, comme celle de l'IGAD est d'appuyer pleinement le Gouvernement fédéral de transition, en tant qu'autorité légitime de la Somalie. Je saisis cette occasion, encore une fois, pour condamner fermement l'agression perpétrée contre le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et la population civile à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie par des groupes armés comprenant des éléments étrangers déterminés à saper le processus de paix et de réconciliation, ainsi que la stabilité régionale. Nous exprimons notre grave préoccupation face à la présence accrue d'éléments étrangers à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie. J'attends avec intérêt les résultats de l'enquête menée par le Groupe de suivi des sanctions des Nations unies chargé d'identifier toutes les personnes impliquées dans les activités de déstabilisation, afin de faciliter l'imposition de sanctions appropriées par le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux décisions et résolutions prises par ces deux organes. A cet égard, je me félicite de l'élargissement du mandat du Groupe de suivi pour y inclure les enquêtes et les informations sur toute attaque perpétrée contre les forces de l'AMISOM le Gouvernement fédéral de transition et les opérations humanitaires, ainsi que tout autre acte visant à saper le processus de paix.

45. Il est primordial que davantage d'efforts soient déployés pour renforcer l'AMISOM et de s'assurer que la Mission atteint son effectif autorisé. Je me félicite de l'annonce faite par la Sierra Leone de contribuer d'un bataillon à l'AMISOM et

j'exhorte les États membres et les partenaires de l'UA à fournir les moyens logistiques nécessaires au déploiement rapide de ce bataillon. Par ailleurs, je prie instamment les États membres de l'UA qui se sont engagés à fournir des troupes à l'AMISOM à les déployer d'urgence. Je voudrais, une fois de plus, exprimer mes remerciements aux pays contributeurs de troupes et au personnel de l'AMISOM, ainsi qu'à tous les pays et institutions qui apportent un appui à la Mission.

46. Le Conseil se souviendra qu'en application de sa décision du 19 janvier 2007, il a autorisé l'AMISOM à fournir un soutien aux Institutions fédérales de transition (TFI) dans leurs efforts en vue de la stabilisation de la situation dans le pays et de la promotion du dialogue et de la réconciliation, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à créer des conditions favorables à la stabilisation, à la reconstruction et au développement à long terme de la Somalie. À cette fin, le concept des opérations de l'AMISOM prévoit que la Mission soit composée de 9 bataillons d'infanterie comprenant 850 hommes chacun, appuyés par des composantes maritime et aérienne, ainsi que par une composante civile appropriée, y compris une équipe d'entrainement de la police. L'AMISOM est chargée, en particulier, d'accomplir les tâches suivantes:

- soutenir le dialogue et la réconciliation en Somalie, en collaboration avec toutes les parties prenantes;
- assurer, comme il se doit, la protection des Institutions fédérales de transition et de leurs principales infrastructures, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités;
- appuyer la mise en œuvre du Plan national de sécurité et de stabilisation de la Somalie (NSSP), en particulier la reconstitution effective et la formation des Forces de sécurité somaliennes inclusives, tout en ayant à l'esprit les programmes actuellement mis en œuvre par un certain nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Somalie;
- apporter, dans la limite de ses capacités et le cas échéant, un soutien technique et autre aux efforts de désarmement et de stabilisation;
- faciliter, tel que requis et dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires, y compris le rapatriement des réfugiés et le retour dans leur localité d'origine des personnes déplacées, et
- protéger son personnel, ses installations et son équipement, y compris le droit à la légitime défense.

47. Toutefois, en raison de la situation sécuritaire tendue en Somalie en général et à Mogadiscio en particulier, il importe que l'AMISOM soit renforcée pour jouer pleinement son rôle. À cet égard, il importe que l'AMISOM soit équipée pour empêcher ou faire échec aux attaques menées contre son personnel et pour consolider sa contribution au renforcement des capacités, dans le cadre d'un appui direct au Gouvernement fédéral de transition et à ses institutions, en particulier l'armée et la police, dans leurs efforts visant à stabiliser la situation à Mogadiscio et dans d'autres parties du pays. A cette fin, Il faut que l'AMISOM soit doté de moyens de protection, de matériel militaire et de moyens logistiques aériens et maritimes requis et que des efforts soient accélérés pour permettre à la Mission d'atteindre son effectif autorisé de 8000 hommes.

48. Je me félicite des mesures prises par les Nations unies pour fournir en temps opportun son soutien à l'AMISOM. Je me réjouis également des résultats de la conférence des donateurs tenue à Bruxelles en avril 2009 et exprime mes remerciements à tous les États membres et aux partenaires de l'UA qui ont fait des annonces de contribution à cette occasion. Il importe que les promesses faites se matérialisent effectivement afin de ne pas briser la dynamique qui a marqué le processus de paix.

49. Il va sans dire que soutenir la paix en Somalie exige qu'un appui adéquat soit accordé aux institutions de sécurité somaliennes. En effet, comme l'a souligné le Conseil des Ministres de l'IGAD au cours de sa réunion du 20 mai, seule la mise sur pied des Forces de sécurité somaliennes peut assurer la stabilité à long terme de la Somalie. Les promesses faites dans ce sens à Bruxelles arrivent à point nommé. Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter les Etats membres de l'Union africaine à fournir tout appui possible pour permettre aux forces somaliennes d'assumer les responsabilités qu'on attend d'elles. Tout aussi importante est la nécessité de soutenir la relance socio-économique, la fourniture de services essentiels et le rétablissement des institutions de gouvernance, y compris le renforcement des capacités. J'encourage la communauté internationale à apporter l'assistance requise. Pour sa part, la Commission envisage d'identifier les domaines clés pour lesquels une aide immédiate pourrait être fournie par l'UA et les Etats membres.

50. Je suis profondément préoccupé par la situation humanitaire qui prévaut et le sort de la population civile. J'insiste, une fois de plus, sur l'obligation par toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et d'assurer sans restriction aucune l'accès humanitaire et l'assistance. Je rends hommage aux organisations et au personnel humanitaires pour leur dévouement.

51. Je recommande que le Conseil proroge le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de six mois, à compter du 17 juin 2009,. Dans le même temps, le Conseil de sécurité des Nations unies poursuivra ses efforts visant à autoriser le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui prendra la relève de l'AMISOM et soutiendra la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2009

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Somalia

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2334

Downloaded from African Union Common Repository